

4. Que faire sur une installation de climatisation et de ventilation centralisée de type CTA/UTA ?

Dans une climatisation collective ou centralisée, l'air traité dans les UTA ou CTA peut être de l'air extérieur à 100% ou bien un mélange compris entre 0% et 100% d'air extérieur. Dans le cas de 0% d'air extérieur, le fonctionnement est dit en recyclage. L'air traité provient à 100% des locaux traités.

Faire appel à un professionnel pour l'entretien courant ou en cas de suspicion ou de cas avéré de COVID-19 pour :

- Stopper le système
- Nettoyer les filtres à l'aide d'un détergent neutre ou les remplacer par des filtres neufs aux caractéristiques identiques ou supérieures si le système le permet
- Nettoyer le bac de condensats selon les recommandations du fabricant
- Privilégier un fonctionnement permanent (24/24h) du système
- Privilégier également un fonctionnement en tout air neuf afin d'éviter la recirculation d'air extrait

5. Existe-t-il un risque lié à l'utilisation de l'air recyclé ?

En l'état actuel des connaissances scientifiques, le virus ne pourrait pas se propager seul. Il devrait se greffer aux particules présentes dans l'air pour pouvoir être véhiculé. C'est pour cela qu'une ventilation régulière des locaux (ouverture des fenêtres ou apport d'air neuf avec ventilation mécanique) est indispensable à l'assainissement de l'air. Si la ventilation des locaux n'est pas possible alors il est recommandé de faire fonctionner le système de climatisation en petite vitesse.

6. Je suis un professionnel et je dois intervenir sur un système de climatisation, quelles mesures de protection dois-je prendre pour mon salarié ?

La contamination systématique du système sur lequel doit intervenir le technicien n'est pas avérée. Néanmoins, la charge virale sur la filtration, surtout en recyclage, peut exister. Il est donc nécessaire de prendre plus de précautions dans la manipulation des organes de filtration.

Par mesure de précaution pour la-protection des salariés, il est nécessaire de fournir au personnel intervenant le matériel de protection suivant :

- Un masque de protection
- Des lunettes de protection
- Des gants à usage unique qui ne servent qu'à la manipulation des filtres
- Un Virucide répondant à la Norme EN 14476 en pulvérisateur et en liquide gel